

Droit(s) des migrants : quelles questions ? quelles actions ?

Préalables :

- Il ne s'agira pas d'un discours neutre CAR pas de neutralité possible.
- ⇒ Discours construit autour de valeurs partagées par la CIMADE
 - Egalités des personnes devant la loi => nécessité d'un État de droit, qui respecte ses propres engagements.
 - Volonté de promouvoir l'égalité des chances, quelles que soient les conditions de naissance.
 - Conviction qu'une autre politique de répartition des richesses est possible et nécessaire.

+ Un idéal : « pas d'étrangers sur cette Terre »
= volonté de construction d'une société où la nationalité ne serait plus un critère pertinent de classement des individus.

- Discours cependant fondé sur des connaissances à la fois théoriques et pratiques en termes de chiffres, de flux, de pratiques administratives etc...

OBJECTIF = montrer

- Que LE DROIT des étrangers est construit d'une façon absurde : qui non seulement recherche des objectifs stupides MAIS les remplit de façon stupide.
 - Que consécutivement LES DROITS des étrangers, en tant que personnes (Droits de l'Homme mais aussi comme simples administrés) ne sont pas respectés par notre État.
- ⇒ Un panorama général, parfois un peu technique, qui pose plus de question qu'il n'apporte de réponses, donner les billes dans le débat...
- ⇒ Débat après... même si pas toutes les réponses...

1. De qui parle-t-on ?

Aujourd'hui beaucoup de débats sémantiques : réfugiés, migrants, étrangers, etc...

Qui est qui ?

Le droit ne connaît que quelques subdivisions :

- Français / étrangers = question de nationalité
=> « droit des étrangers »
- Etrangers européens / non-européens = différences de droits
- Demandeurs d'asile et réfugiés / autres étrangers = en fonction des motivations de l'admission au séjour
- Situation régulière / irrégulière

En réalité, une infinité de situations...

- Migrant, immigré = quelqu'un qui a bougé, peut être étranger ou français
- Etrangers = pas français MAIS peut être un migrant OU être né en France (CAR pas de droit du sol automatique... : à 18 ans OU 13 ou 16 ans si en France depuis plus de 5 ans)
- Demandeurs d'asile = demande à accéder au statut de réfugié MAIS ne l'obtiendra peut-être jamais (sera-t-il moins demandeur ?)
- Une personne peut être en situation régulière PUIS perdre ce statut...
- Une personne peut être arrivée pour certaines raisons (études) puis devient demandeur d'asile (déclanchement d'un conflit) ou l'inverse...
- Des français peuvent être confrontés au droit des étrangers parce qu'ils se mettent en couples, se marient avec un étranger ; adopte un enfant à l'étranger, embauchent un étrangers etc...

⇒ A la CIMADE, nous parlons souvent d'exilés...

⇒ COMBIEN ?

- 3-4 million d'étranger ; 2,5 millions hors UE
- 2,5 million de Français nés hors de France...
- 70% titres de séjour de 10 ans (réfugiés, familles...)
- 60 000 étudiants.
- entre 200 et 500 000 sans-papiers
- 50% de femmes !

MAIS : pour élargir le propos...

La notion d'étranger a un véritable intérêt conceptuel

L'étranger c'est **l'Autre comme concept** : le non-national certes mais aussi le clochard, l'homosexuel, la patiente psychiatrique, le ou la transsexuel·le...

Le concept est importante car :

- Il permet d'interroger ce que nous trouvons normal, évident, naturel à tout point de vue.
- Le traitement de l'Autre par la loi, l'administration, la police est souvent le terrain d'expérimentation, la matrice de traitements qui seront progressivement généralisé.

Ex : Biométrie, brûlures des empreintes.

De fait la personne qui a la nationalité française mais qui, par son apparence, ses origines, son nom, sa religion, est *perçue* comme étrangère et ainsi catégorisée médiatiquement et politiquement

=> questions raciales

Ex : une personne originaire du Maghreb, musulmane française est souvent perçue comme plus étrangère qu'une personne de nationalité allemande vivant en France.

- ⇒ Beaucoup des questions qui sont présentées aujourd'hui comme en rapport avec les migrations ne le sont pas directement (e : terrorisme)
- ⇒ Question du racisme, de l'islamophobie, des relations géopol...
- ⇒ C'est surtout parce qu'elles sont, médiatiquement, reliées aux questions migratoires qu'elles sont perçues comme telles...

Quelles questions spécifiquement en lien avec les migrations aujourd'hui ?

- *La « crises des migrants »...*
- *L'admission au séjour...*
- *Les questions « budgétaires »...*
- *L'intégration....*

2. Peut-on fermer les frontières ?

- Historiquement, pas toujours eu de contrôle des frontières : 18^e siècle, création de contrôle pour les classes laborieuses mais très limité...

Jusqu'au début du XXe : circulation relativement libre...

Seconde guerre mondiale comme événement majeur en la matière...

MAIS même après, migration relativement facile CAR besoin de main d'œuvre : l'idée d'un contrôle important des populations étrangères date de la fin 70'...

= en réalité le contrôle des flux migratoires est une idée toujours plus liée à un discours politique intérieur qu'à une véritable variation des flux...

Ex : en France, balance migratoire relativement stable MAIS discours très variable...

UN FAIT = les gens bougent, ont toujours bougés et bougeront toujours.

Il peut bien sûr y avoir des variations de MOTIFS : guerre en Syrie est un exemple...

MAIS erreur de penser :

- Qu'il suffit d'améliorer les situations politiques ou économiques
 - ⇒ NOUS bougeons aussi (3-5 millions de Français ailleurs...)
 - ⇒ Questions climatiques vont arriver...
- Qu'il suffit de mieux contrôler les frontières
 - ⇒ FRONTEX, en charge de la surveillance : moyens militaires (avions, hélicoptères, bateaux, détecteurs de CO2...), budget de 145 millions d'euros...

- ⇒ Seules conséquences : prendre des voies plus dangereuses (30 à 50 000 morts en quinze ans vers l'Europe) et alimentation de réseaux de passeurs...

Question aujourd'hui n'est plus là ! question du déplacement des frontières = financement de pays étrangers pour garder nos propres frontières

= question politique du détournement de l'aide au développement
= question juridique de la protection des droits des personnes

ex : « accord » avec la Turquie (bout de papier), quelles garanties ?

POURTANT : d'autres possibilités

- Visa de demandes d'asile
- Politique de visa plus large qui permet de la circulation plus simple et évite les migrations illégales.

CAR contrairement à ce que l'on croit, maintenir les personnes dans l'illégalité ne fait que les bloquer...

3. Ne peut-on pas faire de l'immigration choisie ?

Cette question part du principe que notre système ACTUEL n'est pas de l'immigration choisie OR : extrêmement contraignant...

Quelques idées préconçues...

Il est facile d'obtenir l'asile...

NON : 77% de refus, parcours long, très éprouvant sur le plan personnel, questions TRES précises...

+ Des pratiques parfois indignes en Europe

Ex : Utilisation de « phallomètre » en République Tchèque pour « tester » les demandeurs d'asile homosexuels...

Si l'on travaille il est facile d'obtenir de papiers...

NON : actuellement critères généraux
= 5 ans de présence en France, 8 mois de travail dans les deux dernières années, gagner le SMIC, participation active de l'employeur, paiement d'une taxe égale à 50 % du salaire
OU montrer que l'on est dans l'un des métiers en tension établis sur liste ET que personne d'autre n'a été embauché malgré une recherche active de l'employeur + conformité de la formation initiale.

Il suffit d'être là depuis 10 ans et c'est bon...

NON, possibilité supprimée depuis 2006 et qui ne concerne plus que les Algériens

+ Quelles preuves ? Au moins une preuve « officielle » par trimestre, d'origine variée... absurde, les sans-papier ont en réalité beaucoup de papiers...

Si l'on a un enfant en France, on obtient des papiers...

NON : la naissance d'un enfant ne donne pas de droit automatiques
Actuellement critères = cinq ans de présence en France, trois ans complet de scolarité de l'enfant (donc à l'âge de 6 ans si l'enfant est né en France...)

Par ailleurs, avoir un enfant mineur, même scolarisé ne protège pas contre l'expulsion, France enferme des mineurs et la nouvelle loi immigration sanctifie cette pratique...

SI l'enfant est gravement malade : TS 6 mois renouvelable... jusqu'ici un seul des deux parents ET pas d'autorisation de travail...
Modification par lobbying de la CIMADE.

Se marier avec un Français ou avoir un enfant français donne automatiquement des papiers / la nationalité française...

NON : nombreuses conditions

- Pour le mariage : nécessité d'être rentré avec un visa, sinon retour au pays et attente, parfois plus d'un an... Nécessité de prouver la relation de couple => contrôle policier

Nationalité française = 4 ans de mariage, parler français, être intégré...

ATTENTION : Ne fonctionne que pour le mariage : PACS et concubinage jusqu'à 5 ans de vie commune (factures, compte joint...)

- Si enfant français : prouver, en continu que l'on s'en occupe (facture, attestations...)

Une fois que l'on a ses papiers, on peut faire venir toute sa famille...

NON le regroupement familial, même s'il est le premier canal d'immigration, est soumis à des conditions très strictes :

- Etre en situation régulière depuis plus de 18 mois
- Seulement mariage + enfants mineurs
- SMIC augmenté par enfant, sans prise en compte des prestations sociales... dans l'année passée !
- Logement : à Paris 22m² pour un couple + 10 m² par personne ; salubre et bien réparti (ex : une chambre par sexe pour les enfants ado...)

Sans parler de l'obtention d'un visa... parfois aberrant...

⇒ **En réalité système déjà très contraignant, limitatif...**

MAIS surtout, système fractionnant, qui divise les situations personnelles en tranches : comme si chacun d'entre nous était seulement un travailleur, un étudiant, une personne malade ou avec des relations familiales...

= système fondé sur une vision stéréotypée des personnes migrantes : les hommes travaillent dur, les femmes, illettrées, les suivent pour rester en famille, les étudiants viennent acquérir une formation précise et repartent, les réfugiés sont des militants politiques...

⇒ Complète déconnexion avec la réalité qui crée des exclusions :

Exemples :

- Impossibilité de réorientation des étudiants : l'échec n'est pas admis, on ne voit pas le potentiel futur de ces personnes
- Grande difficulté des pères séparés de faire reconnaître leur rôle, confiné à la subsistance matérielle
- Difficulté majeure des femmes, des personnes homosexuelles à faire reconnaître des persécutions dont elles font l'objet
- Difficulté des femmes à remplir les critères du travail : travail à domicile, multiples employeurs, TROP qualifiée !!

A cela s'ajoute des pratiques de violences administratives !

4. Ne peut-on pas mieux contrôler les étrangers pour éviter la fraude et ainsi mieux accueillir des migrants « réguliers » ?

Aujourd'hui le problème n'est pas la fraude au titre de séjour mais au contraire une politique administrative extrêmement restrictive
= **violence institutionnelle**

= pratiquée PAR les institutions et ADMISE, ORGANISÉE par elles

N. Ce sont les préfectures, sous l'égide du ministère de l'Intérieur sont en charge du traitement des demandes de titres de séjour
= idée d'un problème de **sécurité** publique.

De ce constat découle tout le reste : système visant à décourager, précariser et contrôler ces personnes.

On constate au quotidien une série de pratiques violentes voire illégales :

- Violence dans le traitement des administrés : queues interminables, accueil indigne, délais de traitement et de rendez-vous...

- Pratiques illégales : demandes de pièces indues, refus d'enregistrement des dossiers, arrestations illégales, difficultés d'accès à l'interprétariat...
- Difficultés très importantes dans l'accès au juge pour dénoncer ces pratiques : pas de recours, délais très importants, problème d'accès à l'aide juridictionnelle, caractère non-suspensif de certains recours...
- ⇒ Précarisation des parcours, maintien d'une force de travail dans l'illégalité
- ⇒ Particulièrement important dans le rapport au TRAVAIL à la merci des employeurs (précarité, exploitation, tâches dangereuses, dénonciations...)
- ⇒ Un système hypocrite (Paradoxe de la régularisation par le travail)

Deux pratique résumant tout : la **suspicion et l'enfermement...**

Suspicion :

Couramment observée dans le traitement des personnes étrangères (asile comme régularisation) : la suspicion que la personne n'est pas ce qu'elle est : son identité, son histoire, ses relations etc...

Ex : 77% de refus d'asile => « 77% de fraudeurs »...

- ⇒ tout l'enjeu de ces procédures est autour de la **preuve**. Avec un paradoxe qui est qu'elle est souvent impossible à rapporter à cause de l'illégalité du statut.

Ex : preuve du travail admise uniquement par fiche de paie ; preuve de la présence en France admise en pratique par un document administratif par trimestre...

La difficulté est déjà énorme de prouver **ce que l'on est**

Ex : que faire lorsque l'on vous dit que votre acte de naissance est irrégulier ?

MAIS : le problème est la preuve de **ce que l'on est pas !**

Ex : prouver que l'on a plus de lien dans son pays d'origine... En particulier pour des endroits où les actes de décès n'existent pas...

+ à cela s'ajoute **l'appréciation** de la preuve par les administrations, de plus en plus restrictive, jusqu'à l'absurde...

Ex : prouver sa vie commune avec quelqu'un...

Rétention :

Cette violence atteinte son paroxysme dans la pratique de la rétention administrative en centre de rétention.

- ⇒ 45 000 personnes en rétention par an dans 27 centres et locaux de rétention ; 3500 enfants, notamment à Mayotte (terre étrangère dans la République)
- ⇒ 45 000 éloignements en 2013

AVEC en PLUS un fonctionnement absurde

- 60% d'expulsion vers pays voisin (Europe, Surinam...)
- 45 jours d'enfermement alors que 65% des expulsions ont lieu dans les 10 premiers jours
- 50% des expulsions sans voir un juge (à 5 jours), 99% en outre-mer ALORS que lorsqu'ils les voient 27% de libération car arrestation illégale (80% en Outre-Mer)

En quoi tout cela pose-t-il problème ?

- ⇒ // à faire avec le fonctionnement des administrations à notre égard.

Ex : loi renseignement => quelles garanties ? l'appréciation administrative est-elle pertinente ? Jusqu'où ira-t-on dans la preuve de ce qu'on ne fait pas, des personnes que l'on ne fréquente pas ?

- ⇒ Vrai pbl démocratique d'utilisation de la sanction suprême sans infraction pénale et sans sanction effective des violations du droit : comment admettre cela ?

- ⇒ Impossibilité de créer une relation de confiance
- ⇒ Pas de confiance en les étrangers MAIS aussi pas de confiance DES étrangers dans notre système
- ⇒ OR : c'est LA chose qu'ils pensaient trouver.
- ⇒ L'impossibilité d'une relation de confiance c'est l'impossibilité d'une relation démocratique.

5. L'immigration ne nous coûte-t-elle pas trop

Pourquoi aborder cette question si tard ?

Parce qu'à la CIMADE nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'une question pertinente : peu importe que les gens coûtent ou ne coûtent pas, il est possible de faire des choix de société

En l'occurrence, respecter les droits de l'Homme, construire une société ouverte et diverse, se dire que les personnes que l'on accueille seront des chances pour demain plutôt que de piller simplement les ressources intellectuelles des pays tiers nous semble être une politique plus souhaitable

CEPENDANT les études, complexes, tendent plutôt à montrer que l'immigration est un gain

- Parce que les migrants travaillent, souvent à des métiers par ailleurs en déshérence...
- Parce que les migrants cotisent plus qu'ils et elles ne reçoivent = impôts (y compris pour les irréguliers + TVA), cotisations sociales

ALORS que

- Si irréguliers seuls droits = AME
- Conditions de résidence très important pour la plupart des prestations, y compris retraite...
- Pas toujours de prestations familiales (pas pour les enfants entrés illégalement, irrégularité de pratiques...)
- Comme la plupart des pauvres... ne demandent pas...

POURTANT : l'UE estime que nous aurons besoin d'environ 30 millions de migrants dans les trente prochaines années pour financer les systèmes de retraite, de santé etc...

Les questions de migrations ne sont donc pas détachables de la question de notre modèle social : une société mixte ou un système par capitalisation ?

Par ailleurs, migrants premiers pourvoyeurs de développement dans les pays en développement, certes ce n'est pas une raison pour diminuer l'aide au développement
MAIS serions-nous prêts à le doubler ?

6. Alors, si nous les acceptons, comment mieux les intégrer ?

Présomption dans cette question : que les personnes qui viennent ne partageraient pas nos valeurs

OR :

- une part importante de ces personnes fuit justement l'absence de protection de ces valeurs ailleurs...
- à qui demande-t-on cela ? Peut-on encore parler d'intégration après plusieurs générations où le problème n'est-il pas une question plus large, générationnelles, sociale, de racisme, d'exclusion de scolarisation etc...

PAR AILLEURS

Il faut comprendre que la demande d'« intégration » arrive aujourd'hui en **amont** de la possibilité de vivre normalement
= il faut être intégré pour pouvoir avoir des papiers
SANS travail, SANS accès au logement, avec des système d'apprentissage du français qui se paupérisent...

ENFIN

Face à cette question, il faut nous interroger nous-mêmes : sommes-nous si sûrs des valeurs que nous demandons à d'autres de « respecter » ?

Ex : l'égalité entre les hommes et les femmes ? Certes c'est une valeur publiquement revendiquée mais quid de son application au quotidien ? Scandales, pratiques sexistes quotidiennes, violences sexistes, homophobie etc...

= vrai problème de cohérence d'une société qui rejette vers d'autres ce qu'elle n'est pas capable de s'appliquer à elle-même...

Conclusion : que dire ? que faire ?

Que faire ?

- De l'accompagnement individuel : oui, bien, utile MAIS reste à un niveau purement personnel
- Action associative de veille, de partage, de plaider et de dénonciation : oui, bien, utile MAIS touche souvent les personnes déjà sensibles
- Action personnelle citoyenne : interroger ses élus, demander des comptes ; échanger autour de soi...
- Se mobiliser POUR SOI, vigilance politique à une évolution qui finira par tous et toutes nous toucher...

Que dire ?

Dire que la surveillance, la contrainte, l'enfermement, la suspicion, même quand on les croit limités à certains, n'ont jamais construits une société ni sereine, ni juste
; que l'accepter pour les autres c'est hypothéquer son propre avenir...
; que l'accepter pour soi c'est hypothéquer l'avenir de tous...

Dire que penser une autre politique migratoire est non seulement possible mais surtout nécessaire,
que c'est le système actuel qui est irréaliste car il pense pouvoir contrôler les personnes, leurs désirs, leurs rêves, leurs espoirs...
qu'il pense pouvoir normaliser les consciences, éviter l'accidentel bref, normer la vie...

À nous de montrer que l'imagination, la tolérance la solidarité ne sont pas que des idéaux mais aussi des outils, des principes non seulement plus beaux mais plus riches, plus efficaces, plus puissants...